



Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs

Programme d'Action Régional pour le Développement Economique et Intégration Régionale

Projet No. 3.1.1

Création d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance

Juin 2006 (original : Français)
Rev.. 30 août 2006

RESUME

Le secteur de la micro finance se présente comme une des pistes que les Etats devraient explorer pour essayer d'améliorer les conditions de vie des populations afin qu'elles participent activement au développement économique et social de la Région.

En effet, le secteur financier classique se trouve dans l'incapacité de répondre aux besoins de la majorité de la population qui se trouve dans le secteur informel, en raison de la rigidité des politiques en matière de prêts bancaires.

Ce projet vise à renforcer les capacités des structures de micro finance existantes et celles à créer, à améliorer leurs assises financières afin qu'elles deviennent de véritables instruments de lutte contre la pauvreté en participant à la création des activités génératrices de revenus.

Pour y arriver, le projet devrait cibler les institutions de micro finance des agglomérations urbaines et rurales, et les rendre en particulier plus accessibles aux femmes, généralement très actives dans les activités informelles.

PREMIERE SECTION : DESCRIPTION DU PROJET

1. Analyse de la situation

1.1. Contexte économique et institutionnel

La Région des Grands Lacs est depuis plusieurs décennies l'objet de crises multiformes qui ne lui ont pas permis d'amorcer les réformes économiques nécessaires pour sortir les populations de la pauvreté croissante dans laquelle elles vivent.

Les conflits et les crises politiques, qui ont déstabilisé la plupart des Etats de cette Région, ont entraîné la dégradation du tissu économique, la destruction des infrastructures, le déclin de la production et des exportations, la faillite des institutions étatiques et le quasi abandon des principes démocratiques et de bonne gouvernance.

Cette situation n'a pas permis aux institutions internationales de financement de mobiliser des ressources financières suffisantes au bénéfice de la Région. Le risque à prendre devenant de plus en plus important, elles ont plutôt choisi de réduire leurs interventions.

Le taux de croissance du PIB enregistré dans la Région a été en moyenne de 3 % entre 1997 et 2003. Le PIB réel par habitant et par jour oscillant autour de 0,76 USD entre 1994 et 2003 place ces Etats parmi les plus pauvres du monde.

Les banques de développement de la Région ont également subi les conséquences de cette situation. Elles ont évolué dans un environnement défavorable aux affaires. Cela a considérablement diminué leur efficacité.

Le taux d'inflation moyen de la Région s'est situé autour de 19,01 % entre 1994 et 2003. Les taux d'intérêts réels étant négatifs dans la plupart des pays, les banques de financement n'ont pas été en mesure de jouer pleinement leur rôle.

Le déficit budgétaire a, par rapport au PIB, été en moyenne de 5,44 % entre 1994 et 2003. Pour le combler, les Etats ont souvent fait recours aux financements extérieurs et aux interventions financières des partenaires au développement. La dette publique par rapport au PIB s'est située autour de 132,46 % pendant la même période. Elle est restée un fardeau difficile à supporter pour la plupart des pays.

Les Etats de la Région des Grands Lacs ont ainsi continué à enregistrer une réduction de l'épargne tant publique que privée ; ce qui a limité leur soutien aux activités productives.

Des efforts soutenus devraient être déployés par ces Etats en vue de poursuivre les réformes économiques dans la perspective de la réduction de la pauvreté.

1.2. Problèmes spécifiques à résoudre

La majorité des populations dans la région opèrent dans l'informel et n'ont donc pas accès au crédit des banques classiques. D'autre part, les micro-entreprises qui, dans leur ensemble, sont les grands créateurs d'emplois et qui contribuent de manière non négligeable à la croissance économique et à la valorisation des ressources locales, souffrent énormément du manque de financements appropriés pour le développement de leurs activités. Ces individus et/ou micro-entreprises ont souvent tendance à créer des institutions de financement informelles pour faire face à leurs besoins d'investissement et de crédits.

C'est dans ce contexte que les pays du champ de la CI/RGL ont estimé qu'il était nécessaire de mettre en place un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance. Son objectif serait de :

- Mobiliser les ressources financières, tant locales qu'externes, en faveur des institutions de micro finance en vue de financer les activités génératrices de revenus et bâtir une charpente financière accessible à une plus grande proportion de la population;
- Renforcer la capacité de gestion et d'encadrement des bénéficiaires ;
- Faire jouer la caution solidaire (principe de la co-responsabilité) pour l'octroi des crédits et pour accompagner l'utilisation des crédits par l'encadrement des populations cibles et des institutions nationales de micro finance ;
- organiser des fora d'échange d'expériences ;
- Renforcer les capacités techniques de gestion des institutions de micro-finances.

1.3. Défis majeurs à relever

Les défis majeurs suivants sont à relever :

- L'absence de tableaux de bord et d'indicateurs de performance dans les institutions de micro finance ;
- L'inexistence et/ou l'insuffisance de relations entre les institutions nationales de micro finance et les systèmes bancaires classiques ;
- Le déséquilibre qui pourrait apparaître entre les ressources mobilisées et les besoins et la demande des populations cibles ;
- L'inexistence d'un cadre légal et réglementaire adéquat : il n'existe pas actuellement de texte réglementant les activités des structures informelles d'épargne et de crédits pouvant protéger les adhérents ;
- L'absence de politiques gouvernementales claires pour la promotion des institutions de micro finance en tant qu'outil de développement économique et de réduction de pauvreté.

-Le manque de ressources financières adéquates susceptibles de permettre au Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance de jouer pleinement son rôle.

-Le manque de volonté politique ;

-La résistance aux innovations : Des réticences peuvent se créer dans certains milieux parmi les groupements associatifs locaux habitués à d'autres manières de mobiliser les ressources financières (tontines, likelemba etc.) ;

-L'inefficacité des systèmes existants dans le recouvrement des fonds prêtés au titre de micro-financement ;

-La faiblesse des garanties ;

-Le manque des capacités techniques de gestion des micro-entreprises.

2. Stratégies du projet et axes d'intervention

La stratégie du projet reposera sur l'existence des groupements associatifs d'épargne et de crédits souvent informels, fonctionnant sur la base du principe de la co-responsabilité des adhérents. Elle sera également centrée sur les programmes de mobilisation des ressources, le renforcement institutionnel et financier, les actions d'intermédiation financière, de communication et de mise en réseau.

Le projet pourrait donc s'articuler autour de ce qui suit :

- i) La nécessité de faire l'état des lieux de la situation des institutions de micro finance dans les pays du champ ;
- ii) L'identification des besoins des institutions de micro finance susceptibles de bénéficier de l'intervention du projet ;
- i) Le renforcement des capacités techniques des institutions de micro finance ;
- ii) La nécessité d'entreprendre une campagne de sensibilisation des populations dans les milieux ruraux et urbains ;
- iii) La mise en réseau au niveau national et régional des acteurs.

2.1. Résultats escomptés

Les résultats qu'il conviendrait d'attendre du projet sont les suivants :

- i) Faciliter l'accès au crédit aux populations des milieux économiques pauvres ;

- ii) Réduction de la pauvreté dans les milieux ruraux et urbains par la création des emplois et l'augmentation des revenus ;
- iii) Relance de la croissance et du développement économique par la création d'emplois et de PME-PMI.

2.2. Bénéficiaires cibles et zones d'intervention

Le projet couvre les 11 Etats de la Rdes Grands Lacs et les bénéficiaires sont les populations qui n'ont pas accès au crédit des banques classiques dans les milieux ruraux et urbains particulièrement les femmes et les jeunes.

Les micros entreprises, les institutions de micro finance, les coopératives de production et des services ainsi que les communautés de base bénéficieraient de la mise en place du projet. Les institutions de financement classiques ayant ouvert des guichets de micro finances devraient également bénéficier du projet.

3. Modalités de financement et de gestion

3.1. Mécanismes de financement

Le projet devrait se doter d'un capital de lancement provenant essentiellement des Etats membres. Le concours des Institutions financières régionales et internationales (Banque Mondiale, BAD, BDEAC, Banque de la ZEP etc.) devrait être également sollicité.

Il devrait, à sa maturation, solliciter des emprunts concessionnels qui seront rétrocédés sans marge excessive contrairement à la pratique utilisée dans les banques classiques.

Les Etats devraient envisager la possibilité de créer un fonds spécial qui serait géré par cette institution en vue de promouvoir les groupements coopératifs/associatifs de la Région.

Les ressources du Mécanisme Régional d'Appui à la Micro Finance proviendraient également des produits de:

- placements dans les institutions financières ;
- services octroyés à sa clientèle (commissions, intérêts etc.).

3.2. Rôles respectifs des partenaires du projet

Le projet devrait faire intervenir les acteurs suivants dans sa mise en oeuvre.

i) les gouvernements devraient approuver le projet et apporter les contributions financières de départ, le promouvoir auprès des partenaires au développement et des institutions financières internationales ainsi qu'auprès du secteur privé.

ii) les banques centrales devraient :

- Définir le cadre réglementaire des opérations des institutions de micro finance ;
- Renforcer les systèmes de contrôle et assurer la coordination des institutions de micro finance ;
- Encourager la création des associations interprofessionnelles de ces structures et favoriser les regroupements entre elles pour accroître leur efficacité ;
- Coordonner le développement de ces structures et s'assurer que ces dernières ne perturbent pas l'équilibre monétaire des pays ;
- Analyser les possibilités de réduire les taux d'intérêt des crédits à travers les associations inter professionnelles et les bonifications éventuelles des intérêts.

iii) Les partenaires au développement devraient fournir une assistance technique adéquate pour que le Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance puisse combler les insuffisances qu'elle pourrait rencontrer ;

iv) *Les chambres de commerce et un réseau des institutions de micro finance* devraient établir un cadre d'échange d'informations en vue de coopérer dans la formulation des besoins dans le secteur de micro finance ;

v) *Les autres institutions financières* devraient trouver un mécanisme de collaboration dans les limites de la mission qui devrait être assignée au mécanisme régional de financement de micro finance.

3.3. Modalités de mise en œuvre

Le projet devra être placé sous la tutelle technique et administrative des Ministères des Finances, des Petites et Moyennes Entreprises et des Banques Centrales des 11 Etats de la Région des Grands Lacs. Sa mise en œuvre nécessitera également l'implication des chambres de commerce, des représentants des institutions nationales de micro finance, des coopératives de production et de services et autres banques commerciales en vue d'adapter ses stratégies à la réalité sur terrain.

Pour y arriver, une étude de faisabilité sur la création d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance devrait être menée.

Le projet devrait être exécuté pendant trois ans et en deux étapes :

i) Les deux premières années seront consacrées à la réalisation de l'étude de faisabilité du projet et à appuyer les institutions de micro finance dans leur fonctionnement au niveau national ainsi que pour identifier les problèmes auxquels elles font face.

2. La troisième année sera consacrée à la création d'un mécanisme visant à répondre aux besoins financiers de ces institutions.

3.4. Coordination et supervision des activités

La mise en place d'un mécanisme régional d'appui aux institutions de micro finance serait sous la supervision des Ministères des Finances, des Banques Centrales et les Ministères de PME des pays de la Région qui constituent le Comité de pilote du projet.

3.5. Rôle du mécanisme régional d'appui aux institutions de micro finance

a) Appui aux institutions de micro finance

b) Intermédiation financière

Le Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance devrait intervenir également comme organe de contrôle et de sécurité dans l'intermédiation en leur imposant une réglementation prudentielle stricte qui protège à la fois la structure et la clientèle.

c) Promotion des activités pluridisciplinaires d'accompagnement

Le Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance apporterait un appui institutionnel renforcé par :

- l'information et la formation aux principe de gestion ;
- les conseils dans les choix techniques ;
- l'aide à l'identification des opportunités d'investissement adaptés ;
- l'aide à la gestion des liquidités.

d) Mise en réseau des partenaires dans les Etats membres

Le Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance devrait établir un réseau d'échanges d'expériences entre les structures nationales de micro finance

e) Mobilisation de la petite épargne

4. Contrôle et évaluation du projet

4.1. Rapports financiers et d'activités

Un rapport justifiant les dépenses du Comité de pilotage devra être élaboré par le consultant ou l'institution qui aura conduit l'étude.

4.2. Evaluation finale

Une réunion du Comité de pilotage devrait se tenir pour examiner les conclusions de l'étude de faisabilité du Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance.

Le Comité de pilotage devrait se réunir pour analyser les voies et moyens pour l'exécution du projet.

5. Cadre juridique et institutionnel

Le projet est réalisé sous l'égide des Ministères des Finances, des Banques Centrales et les Ministères des PME de la région des Grands Lacs qui en assurent la tutelle. Une Communauté Economique Régionale sera responsable de l'exécution du projet

CHAP. II : CADRE DES RESULTATS ATTENDUS ET DES RESSOURCES

Titre et numéro du projet : **Projet n° 3.1.1**

Création d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance

II. 1. CADRE DES RESULTATS

Effet attendu :

L'étude de faisabilité pour la création d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance

Indicateurs de l'effet :

1. Etude de faisabilité de la mise en place d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance ;
2. Plan de mobilisation des ressources financières établi;
3. Programme de sensibilisation des groupements associatifs de la Région établi ;
4. Les mécanismes de collaboration entre le Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance et le système financier non bancaire de la Région mis en place
5. Le réseau d'échange d'expérience entre les institutions nationales de micro finance établi.

Stratégies :

Le projet a pour mission essentielle d'appuyer et d'accompagner les groupements associatifs de micro finance des Etats de la Région en mettant à leur disposition des ressources financières susceptibles de les rendre viables. La stratégie du projet reposera sur l'existence de groupements associatifs d'épargne et de crédits souvent informels fonctionnant sur la base du principe de la co-responsabilité des adhérents. Elle sera également centrée sur les programmes de mobilisation des ressources, le renforcement institutionnel, technique et financier, les actions d'intermédiation financière, de communication et de mise en réseau.

Résultats escomptés	Indicateurs	Activités	Ressources
Le Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance mis place.	<ul style="list-style-type: none"> -L'étude de faisabilité disponible ; -Les recommandations de l'étude mises en exécution ; -Le Comité de pilotage mis en place 	<ul style="list-style-type: none"> -Elaboration d'une étude de faisabilité d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance par un consultant. -L'organisation des réunions et séminaires pour sensibiliser les Etats en vue qu'ils s'approprient le projet ; -Adoption d'un Protocole portant création d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance -Renforcement des capacités des acteurs (modules de formation et programmes et matériels de formation etc.) 	

CHAP. III BUDGET-PROGRAMME TRIENNAL

Résultats	Origines des fonds	Désignations	Durée	2007	2008	2009	TOTAL
Comité de pilotage établi	Etats membres, secteurs privés et bailleurs de fonds	-Mise en place du Comité de pilotage du projet composé des Ministres des Finances et des Petites et Moyennes Entreprises		85,650			85,650
L'étude de faisabilité du Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance disponibles	Etats membres et bailleurs de fonds	Elaboration des termes de référence pour réaliser une étude sur la création d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance		1,750			1,750
		-Réalisation d'une étude de faisabilité d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance par un consultant		91,600			91,600
Appropriation effective du projet par les Etats	Etats membres et bailleurs de fonds	-L'organisation des réunions et séminaires au niveau national et régional pour sensibiliser les Etats en vue de la mise en place du projet			62,600		62,600
Promesse des partenaires au développement garantie	Etats membres	-Campagnes des mobilisations des ressources financières auprès des partenaires au développement			275,000		275,000
Amélioration de la capacité technique d'analyse	Etats membres et bailleurs de fonds	-Renforcement des capacités des acteurs de la micro finance (formation, séminaires etc.)			206,100	206,100	412,200
TOTAL GENERAL				196,900	598,070	226,710	1,021,680

Annexe 1

TERMES DE REFERENCE

PROJET N° 3.1.1.

L'ETUDE DE FAISABILITE POUR LA CREATION D'UN MECANISME REGIONAL D'APPUI A LA MICRO FINANCE DANS LA REGION DES GRANDS LACS

1. Objectif de l'étude

L'incapacité des banques classiques à faire face aux besoins financiers des individus et des micro-entreprises, en particulier du secteur informel, constitue un obstacle indéniable au développement de cette Région.

L'étude devrait, à cet effet, démontrer l'opportunité de créer un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance dont le rôle serait de:

- mobiliser les ressources financières locales et extérieures en faveur des institutions de micro finance des pays du champ ;
- renforcer la capacité technique de gestion de ces structures et celles des micros entreprises ;
- organiser des fora d'échange d'expériences ;
- participer à la construction d'une charpente financière accessible à une plus grande proportion de la population de la Région (une sorte de fédération des opérateurs du secteur de micro finance).

2. Cadre de l'étude

Le consultant devrait mener une étude en vue de démontrer l'opportunité d'un Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance pour les Etats membres de la Conférence. Ce mécanisme devrait appuyer les Etats dans leurs efforts visant à réduire sensiblement la pauvreté.

Plus spécifiquement, le consultant devrait :

- i) Faire un état des lieux du système de micro finance dans les différents pays membres de la conférence ;
- ii) Etablir une typologie des structures existantes et à créer susceptibles de contribuer significativement à la réduction de la pauvreté dans la Région ;
- iii) Etudier les pratiques dans le secteur de la micro finance dans les différents pays de la Région en termes de conditions d'adhésion et/ ou d'éligibilité, rémunération et coût des transactions, conditions applicables aux

opérations, formes de financement, type de prêts, domaines d'intervention, demandes non satisfaites ;

- iv) Faire une analyse du fonctionnement du système financier classique et celui de la micro finance en vue de tirer les leçons sur la conduite à tenir dans le cadre la promotion de ce dernier ;
- v) Proposer des mesures d'accompagnement que le Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance devrait adopter pour promouvoir les groupements associatifs informels de micro finance ;
- vi) Démontrer la contribution du Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance dans les activités des femmes, économiquement très actives dans les milieux vulnérables ainsi que des jeunes, tant en milieu rural qu'urbain;
- vii) Proposer et justifier des critères financiers et juridiques pouvant être adoptés par le Mécanisme Régional d'Appui aux Institutions de Micro Finance en vue de viabiliser les institutions nationales de micro finance ;
- viii) Proposer des stratégies pour garantir que le projet bénéficie aux femmes et aux jeunes, mais aussi aux ex-combattants démobilisés dans le cadre des activités de DDRR ;
- ix) Tenir compte des institutions existantes, les renforcer et examiner la possibilité de leur extension aux frontières, dans le cadre des activités de développement dans les bassins transfrontaliers de développement.

x) Profil du consultant

Le consultant devrait avoir au moins une maîtrise en Economie ou finance appliquée (gestion financière), une connaissance solide des questions de développement et une expérience d'au moins dix ans dans les domaines de micro finances et de financement du développement dans la Région.

Il devrait également avoir une connaissance parfaite du français et de l'anglais (écrit et parlé).

3. Activités

Le consultant devrait travailler étroitement avec les Ministères de l'Economie et des Finances, les Banques centrales, les Chambres de commerce, les institutions nationales de micro finance existantes, entre autres.

Des missions de récolte de données devraient, à cet effet, être organisées. L'étude devrait durer 6 mois (5 mois de récolte de données et 1 mois de rédaction).